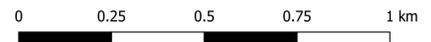


Numéro	Justification
92	Délimitation d'une zone NC correspondant aux emprise de la carrière et de son périmètre d'exploitation. Le STECAL entrainera potentiellement une consommation d'espaces forestiers malgré des emprises au sol des constructions autorisées limitées (10%).
113	Zone NER définie pour tenir compte d'un projet d'énergies renouvelables (éoliennes) en lien avec l'objectif du PADD de développer les énergies renouvelables. Le STECAL entrainera potentiellement une consommation d'espaces forestiers malgré des emprises au sol des constructions autorisées limitées (10%).
114	Délimitation d'une zone NC correspondant aux emprise de la carrière et à ses extensions autorisées. Le STECAL entrainera potentiellement une consommation d'espaces forestiers malgré des emprises au sol des constructions autorisées limitées (10%).
193	Délimitation d'une zone U correspondant à l'emprise du hameau historique. Les dispositions réglementaires permettront principalement de réhabiliter l'ensemble du bâti, aucun potentiel constructible n'étant recensé.
201	Délimitation d'une zone U sur le secteur déconnecté, mais situé à proximité du village. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet uniquement de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.



Communauté de communes
du Sor et de l'Agout

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:9508 ème

JUSTIFICATION DES
LIMITES DE ZONES

Dourgne Sud

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Mission: PLUI de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout

Sources: BD Parcellaire® : Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil© le 03.12.2018